

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du mardi 8 mai 2012 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Laurence CASTELLA, Véronique CHRISTE (**Présidente**), Hervé DESPLAND, Mathieu ERBEIA, Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL. Claire de HALLER, Christophe IMHOOS, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Baptiste MARÉCHAL, Julien PRADERVAND, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés -.-

* * *

La Présidente ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

Mme la présidente :

- Chers amis, c'est ma troisième présidence de ce conseil municipal, si je fais le bilan, l'année qui vient de s'écouler n'a pas été la plus simple, mener et arbitrer les débats de notre équipe, souvent dissipée, pas toujours disciplinée, ne fut pas de tout repos, mais m'a appris beaucoup, à composer, à cohabiter, à écouter, et c'est avec une certaine nostalgie que je préside ce soir ma dernière séance de cette législature.
- Je cède ma place le mois prochain à mon "maître" et néanmoins successeur Christophe Imhoos. Je ne doute pas que ses talents de médiateur et ses compétences juridiques feront merveille au sein du conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2012

- Mme le Maire : en page 17, écrire « il y a eu une délibération » au lieu de « il y a une délibération ».
- Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2012, ainsi modifié, est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je vous rappelle quelques dates : le vide-greniers ce week-end, le premier marché de Vandœuvres le 15 mai prochain, de 8h à 13h, avec café-croissants offert par la mairie pour cette première édition, et la sortie des Aînés le 13 juin.
 - Je vous informe d'ores et déjà que nous risquons éventuellement d'avoir un dépassement du budget 2012, car la petite camionnette de M. CASTELLA est en mauvais état et risque de devoir être remplacée. Le coût d'un nouveau véhicule similaire serait d'environ Fr. 20 à 25'000.-.
 - En réponse à une question posée en commission de l'aménagement, j'ai obtenu la confirmation du département selon laquelle, en zone 4B, nous ne sommes pas contraints aux restrictions de dimensions d'appartements, ni obligés de créer des logements sociaux.
- Mme la présidente : vous êtes tous invités à venir servir le café et les croissants au marché de mardi prochain. Je propose que chacun d'entre nous tienne le stand pendant une demi-heure.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : vous êtes également les bienvenus pour aider à monter les stands du vide-greniers, dès 9h00. Une buvette sera tenue par Mme VALOT.

3. Communications du Bureau et comptes-rendus des commissions

◆ *Communication du Bureau*

- Il est donné lecture d'une lettre de M. Pierre SCHLAEPFER concernant le projet Vandœuvres-Esplanade.
- Mme la présidente : nous avons reçu une proposition de motion du VOV, des Vert'libéraux et de M. DESPLAND. Elle sera traitée au point n° 6 de l'ordre du jour.

Désignation du Bureau pour la période de juin 2012 à mai 2013

- Mme la présidente : je propose l'élection de M. IMHOOS à la présidence du conseil et celle de Mme ERMACORA à la vice-présidence. M. DESPLAND propose sa candidature à la fonction de secrétaire.
- **Vote : ces désignations sont acceptées par 15 voix favorables, 0 voix défavorable et 1 abstention.**
- M. IMHOOS est élu président, Mme ERMACORA est élue vice-présidente et M. DESPLAND est élu secrétaire.

Bureau CM – période 2012-2013	Conseillers municipaux
Président	M. Christophe IMHOOS
Vice-présidente	Mme Floriane ERMACORA
Secrétaire	M. Hervé DESPLAND

Décision

- **Le Conseil municipal approuve la désignation du bureau pour l'année 2012-2013, avec remerciements aux conseillers qui ont accepté cette charge.**

◆ *Comptes-rendus des commissions*

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme - séance du 17 avril 2012*

Mme VERMEIL donne lecture de son compte-rendu.

- **LA COMMISISON A REÇU M. ERIC PRADERVAND**, venu présenter au nom de la famille Emile Pradervand une proposition de collaboration avec la commune sur un projet de déclassement de parcelle :
 - Ladite parcelle
 - se situe chemin de la Seymaz à la hauteur de Westerweller
 - a une superficie 23'299 m²
 - est desservie par TPG et route d'accès aisée
 - est viabilisée
 - La famille souhaite établir une convention avec la commune au terme de laquelle la commune assurerait l'ensemble des démarches en vue du déclassement de la parcelle en zone de développement, en contrepartie de quoi la famille Pradervand céderait à la commune tout ou partie de la parcelle au prix fixé par l'Etat entre Fr. 500.- et Fr. 600.-
 - La famille argumente cette proposition en faisant valoir le besoin de la commune en terrains constructibles pour y installer ses équipements collectifs tels que voirie et/ou pour construire des logements.
 - D'autre part elle fait valoir la situation de la parcelle en périmètre d'aménagement coordonné PAC : ce qui reste à éclaircir car le cadre rouge sur le PDC en vigueur qui définit cette zone reste indicatif du périmètre à l'étude pour Puplinge Annemasse Etoile d'une part et les communaux d'Ambilly d'autre part : ne concerne probablement pas ladite parcelle qui reste en périphérie.
 - Eric Pradervand informe aussi que la famille a consulté des architectes et avocats qui affirment qu'il sera nécessaire à la commune de prendre en considération les parcelles voisines dans la demande de déclassement : ce serait probablement une demande de l'Etat : il faudra donc prendre contact avec les 6 à 7 propriétaires adjacents pour faire une démarche commune et concertée.
- **DÉBAT SUR LA PROPOSITION**
 - La commission a relevé les points suivants :
 - un déclassement de cette parcelle lèverait nombre d'oppositions de la part des voisins sur la zone villa adjacente
 - le coût pour l'achat de l'ensemble de la parcelle à Fr. 500.- le m² s'élèverait à Fr. 11'500'000.-
 - la parcelle est certes bien desservie par le chemin de la Seymaz mais totalement excentrée du village ; or il serait plus judicieux, si la commune souhaite demander un déclassement de zone agricole, de le faire pour des parcelles plus proches du centre du village.
 - la parcelle fait partie d'un couloir biologique qui s'étend jusqu'à la pénétrante de verdure au sud du village.
 - le timing est trop tôt pour demander un déclassement et construire du logement
- **PREAVIS : au vu de tous ces points la CATU émet un préavis défavorable à la proposition de la famille Pradervand.**
- **LE PRÉAVIS DÉFINITIF sera émis au CM afin que les divers groupes politiques aient le temps de se consulter.**

- **INFORMATION DE L'EXÉCUTIF SUR OFFRE GARDY :**

- Madame Françoise Gardy est copropriétaire avec son frère d'une parcelle de 2124 m² à l'angle route de Mon-Ideé et chemin des Princes. Ils sont prêts à vendre cette parcelle à la commune.
 - Les bâtiments sis dessus sont en mauvais état et devraient pouvoir être démolis.
 - Le périmètre paraît suffisant pour y placer la caserne des sapeurs-pompiers et les locaux de voirie communale.
 - La parcelle se situe en périphérie directe des parcelles concernées par le projet de zone sportive de Crête et pourrait donc être intégrée au projet.
 - Mme le Maire a consulté les services de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire dans le cadre du projet de Crête : la parcelle reste inférieure à 2500 m² et donc n'est pas assujettie à un droit de préemption à destination agricole, pour autant que les agriculteurs de la région n'aient pas besoin de terrain, ce qui est apparemment le cas.
 - La commune peut donc entamer une négociation avec la famille Gardy. Elle devra justifier du besoin d'acquérir cette parcelle envers le canton.
- **PREAVIS de la CATU : à l'unanimité la CATU est favorable à la poursuite des démarches en vue de l'acquisition de la parcelle Gardy par la commune, sur 2050 m², usage prévu d'intérêt public**
- **ET PROPOSE AU CM D'AVALISER CE PREAVIS**

- **INFORMATION DE L'EXÉCUTIF SUR L'AVANCEMENT DU PROJET DE ZONE SPORTIVE DE CRÊTE :**

- Mme le Maire a consulté le service d'Aménagement concernant le déclassement en zone sportive des parcelles du manège Pradervand.
- Monsieur Trottet, de la direction de la planification directrice cantonale et régionale, prévoit d'inscrire les deux zones sportives dans le PDCan 2030.
- L'Etat confirme la logique et la cohérence du projet, y compris le transfert des terrains de tennis en remplacement de ceux du centre du village.
- La commune doit déposer une DR qui définit précisément le périmètre des installations communales.
- La commune doit toutefois rester raisonnable dans sa demande et bien évaluer ses besoins en matière de court de tennis (2-3 max.).

- **INFORMATION DE L'EXÉCUTIF SUR 2 PROJETS PRIVÉS POUR UNE PARCELLE D'ENVIRON 3 HECTARES A VANDŒUVRES**

- Compte tenu du caractère privé des propositions et de l'avancement encore au stade d'ébauche des projets, la CATU décide de ne pas émettre de préavis. Elle ne peut se prononcer que s'il y a demande formelle de dérogation et sur un projet clairement défini.

- **POINT DE SITUATION PROJET ESPLANADE**

- Suite à la présentation du projet à la population le 22 mars dernier, la présidente souhaite entendre l'avis des groupes politiques concernant le projet.
- L'Entente est favorable à l'avancement du dossier.
- Le VOV prépare une synthèse des résultats du sondage et doit se réunir pour discuter de la suite qu'ils entendent donner à ce projet et à la résolution qu'ils ont déposée. Le groupe n'est a priori pas opposé à un projet de logements sur ce site.

- Mme le Maire confirme que, selon les informations du service de l'Aménagement et l'Office du logement, la zone 4B n'est pas assujettie à des règles ou restrictions de logements.
- VOV demande de la part de l'architecte des photos d'exemples de bâtiments en briques pour mieux évaluer l'impact esthétique.
- Les VL sont favorables au projet pour autant qu'il tienne compte des questions énergétiques et que sa performance sur ce plan soit optimale.
- **DECISION CATU :**
 - la Catu se réunira ultérieurement pour prendre les avis de chaque groupe par rapport au projet
 - elle émettra alors un préavis pour le CM
 - prochaine séance le 22 mai.

La Présidente ouvre la discussion.

- M. IMHOOS : que compte faire l'exécutif suite à la lettre de M. SCHLAEPFER.
- Mme le Maire : nous avons accusé réception et nous le recevrons.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Culture et manifestations - séance du 23 avril 2012*

Mme la présidente donne lecture de son compte-rendu.

1. Marché sur la place de Vandœuvres

- Le marchand de poulet grillé est finalement intéressé à venir à Vandœuvres.
- Mme TURRETTINI a eu des contacts avec plusieurs marchands intéressés (salades, fruits, fromages et olives).
- Mme TRAN est intéressée à proposer des plats asiatiques à l'emporter.

Après discussion, la commission demande :

- que le marché débute le mardi 15 mai 2012 ;
- horaire : 8h00 à 13h00;
- qu'un questionnaire soit préparé par la mairie afin d'être remis au plus vite aux divers marchands intéressés ;
- la préparation d'un projet de flyers et d'affiche (M. PRADERVAND se charge d'obtenir une offre dans les meilleurs délais) ;
- l'envoi d'un tous-ménages (flyers) une première fois au plus vite et un deuxième envoi afin de rappeler l'existence du marché.

2. Subventions

Mme GOURDOU-LABOURDETTE présente les demandes de subventions suivantes :

- 40^{ème} anniversaire du Collège de Candolle : après mise au vote, la commission accepte le versement d'une subvention de CHF 500.- ;
- Concert rock « Fire on Drums » donnés par les élèves du Drums & Percussion Center (samedi 23 juin 2012) : après mise au vote, la commission accepte le versement d'une subvention de CHF 250.-.

M. PRADERVAND indique qu'il a été contacté par les représentants du Festival ANTIGEL qui souhaiteraient organiser en 2013 quelque chose à Crête autour du thème du cheval.

La Présidente ouvre la discussion.

- Mme ERMACORA : à titre personnel, j'aimerais remercier nos collègues Laurence CASTELLA et Christine TURRETTINI qui ont fait un travail fantastique pour mettre sur pied le marché.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Information et publications - séance du 25 avril 2012*

M. VOUTAT donne lecture de son compte-rendu.

- La commission a procédé à la relecture des textes du prochain numéro de la *Coquille*.

La Présidente ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Énergie et développement durable - séance du 30 avril 2012*

M. DESPLAND donne lecture de son compte-rendu.

La commission s'est réunie le 30 avril 2012 en l'absence d'un procès-verbaliste. Elle a entendu Madame Michèle MONTI, titulaire d'un master en énergie et développement durable et conseillère « Cité de l'énergie » pour la Commune.

La discussion s'est portée sur l'obtention du label « Cité de l'énergie » pour la commune de Vandœuvres. Ce label « Cité de l'énergie » est un programme de la Confédération pour l'ensemble des communes helvétiques. 4 communes proches de la nôtre sont déjà labellisées. Anières, Corsier, Chêne-Bourg et Thônex. Le processus prévu sur 3 ans se déroule en 3 étapes :

1. Etat des lieux et adhésion
2. Mise en œuvre du processus
3. Obtention du label « Cité de l'énergie » liée à l'atteinte de 50% des objectifs

Les champs d'action impliquent 6 domaines, soit :

- Développement énergétique et planification urbaine, plan d'action etc.
- Bilan énergétique et assainissement des bâtiments publics
- Approvisionnement : électrique, chaleur à distance ou production d'énergie
- Mobilité : zone 30, TPG ou subvention vélo ou carte CFF
- Organisation interne : bonne gestion des appareils, controlling etc.

- Communication : information ou promotion sur l'économie d'énergie.

Comme vous pouvez le constater, ces démarches impliquent d'autres commissions telles que la commission routes et mobilité, bâtiments, information ou environnement qui toutes devraient collaborer avec la commission énergie en vue de l'atteinte de 50% de ces objectifs.

L'accompagnement de la « Cité de l'énergie » en vue de l'obtention du label, c'est-à-dire la planification de 5 séances de travail, l'état des lieux, le programme politique, le plan d'action et la certification du label se monte à CHF 12'000.- TTC sur 3 ans. De ce montant, nous devons déduire une large subvention cantonale et fédérale.

Je ne peux vous donner le montant de ces subventions pouvant varier d'une année sur l'autre.

Enfin, la commission de l'énergie se propose de s'associer avec la commission environnement pour l'organisation d'une journée « Energie et tri des déchets ». Cette manifestation communale devrait avoir lieu début septembre 2012.

Les 2 commissions se proposent, dans leur domaine respectif, d'inviter la population à une journée d'information sur le tri des déchets, la valorisation du compost, ainsi que sur le potentiel d'économie d'énergie et le développement durable. Plusieurs organismes pourraient nous soutenir dans cette démarche, sous forme de stands, conférences, etc.

Une première réunion conjointe de ces deux commissions est prévue le 29 mai pour préparer cette journée.

La Présidente ouvre la discussion.

- M. GARDIOL : la commune organise une fois par mois la récolte du papier. Cela rapporte-t-il autant que cela coûte ?
- M. FOËX : c'est une bonne question. Je me proposais d'annuler ces tournées. Vandœuvres est la dernière commune à le faire. Nous payons plus le prestataire que ce que nous touchons en retour sur investissement.
- M. GARDIOL : si cela rapportait autant que cela coûte, j'aurais proposé une levée pour le PET également. Si les gens doivent se rendre à la déchetterie, ils ont tendance à le jeter dans la poubelle.
- M. STALDER : nous pouvons en parler en commission Environnement.
- Mme le Maire : y a-t-il eu un procès-verbal de cette séance de la commission Énergie ?
- M. DESPLAND : oui, il y en a eu un.
- Mme le Maire : nous ne l'avons pas reçu.
- M. DESPLAND : je l'enverrai à la mairie.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Financière et administrative - séances des 24 et 25 avril 2012*

M. SCHMITZ donne lecture de ses comptes-rendus.

Séance du 24 avril 2012

La séance s'ouvre en présence de l'exécutif au complet pour aborder les trois points encore ouverts du règlement communal révisé. À la demande de laisser le bureau du CM préparer des propositions, il est décidé de reporter cette discussion à une séance ultérieure.

La commission aborde ensuite la présentation des comptes 2011 de la commune. Les revenus fiscaux sont en baisse de 3'118'377 CHF, soit -34% par rapport au budget 2011 et -44% par rapport aux comptes 2010. Il s'agit là d'une situation très exceptionnelle et nouvelle pour la commune.

Le président donne un aperçu des variations des rentrées fiscales et des fluctuations des comptes depuis 2002 ainsi qu'un bref exposé sur la méthode de calcul des projections des revenus par le canton afin de tenter d'expliquer cette baisse très sensible. Pour mémoire, les exercices 2009 et 2010 se sont soldés par des excédents de 3.7M et 2.6M respectivement.

L'impact de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes physiques (bouclier fiscal) est estimé à environ 300'000-500'000 CHF pour Vandœuvre. Un événement spécifique a impacté les revenus en 2009/2010 à la hausse d'environ 1M CHF. La plus grande variation est due aux décès et aux départs dans la commune et à l'impact du ralentissement économique. Un décompte plus précis n'a pas pu être obtenu des autorités cantonales.

La commune peut présenter des comptes équilibrés pour 2011 par la réduction de la provision des créances fiscales de 80% à 39%. Ceci libère les 2.5M CHF nécessaires pour équilibrer les comptes. Il ressort un excédent de 135'288 CHF pour l'exercice 2011. D'autres provisions ont également été réduites.

La commission passe ensuite en revue les comptes de fonctionnement. Les questions liées à la rémunération du personnel et des élus sont abordées à plusieurs reprises.

Durant le processus, il s'avère que les commentaires de pied de page des comptes diffèrent dans les versions à disposition de certains commissaires ce qui génère un certain émoi et soulève des questions liées à la distribution des données par la commune.

Compte tenu de l'heure tardive et des débats animés il est décidé de se retrouver le lendemain à 20h pour poursuivre la revue des comptes 2011.

La revue des comptes de fonctionnement est finalisée avant la levée de la séance.

Séance du 25 avril 2012

Le bilan, les dépenses d'investissement, le tableau des immeubles, des dettes, des amortissements, des crédits d'engagement et du bouclage des comptes sont revus.

S'ensuit un échange vif, exposant clairement les divergences en présence. Il en ressort :

1. la nécessité de travailler sur une même et unique version des documents. La Mairie y veillera.
2. une différence de point de vue quant à l'utilisation des provisions pour équilibrer les comptes.

3. le souhait de la présence de Mme Schenk, comptable, aux séances de présentation des comptes.

Projets de délibération :

La commission préavise favorablement :

- Les crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

Par 8 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

- Le compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

Par 8 voix pour, trois contre et 0 abstention

- Un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir (immeuble sis 2 chemin du Manoret)

Par 8 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention

- Un crédit complémentaire et les moyens de le couvrir (canalisations des eaux polluées du chemin de la Blonde)

Par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions

Il est à mentionner que les membres de la commission appartenant au group VoV se sont opposés aux trois premières délibérations.

Sous le point 5 de l'ordre du jour, le président a donné quelques indications concernant l'établissement du budget 2013. Notamment :

- d'intégrer les mauvais chiffres 2011 dans le budget 2013 en réfléchissant comment réduire les dépenses ;
- en demandant aux présidents des commissions de préparer les budgets de leurs commissions avant la pause d'été ;
- en demandant à la mairie de préparer le budget 2013 le plus rapidement possible ;
- en demandant aux commissions concernées d'établir une estimation des coûts de fonctionnement du projet Esplanade afin d'en jauger l'impact sur les comptes futurs.

Dans les divers :

- Floriane Ermacora suggère de mettre en place un système de contrôle interne de la mairie, comme cela se fait de plus en plus fréquemment au sein de communes.

- Lorin Voutat suggère de creuser l'idée de placer des sièges de sociétés dans la maison Bianchi.

La séance est levée à 21h55.

La Présidente ouvre la discussion.

- Mme ERMACORA :
 - S'agissant du vote des comptes 2011, notre groupe s'opposera aux demandes de crédits complémentaires portant sur les comptes de fonctionnement et visant à couvrir des achats effectués dans le courant de l'année civile concernée. Il s'y opposera pour deux raisons :
 - La première, dès lors que les montants engagés ont été dépensés sans couverture budgétaire. La seconde, parce que cette requête n'est pas conforme aux procédures administratives et financières en matière d'argent public qui veulent qu'un dépassement de crédit doit être demandé par l'exécutif et voté par le Conseil municipal avant d'engager une dépense.
 - Ce processus budgétaire a été expressément relevé et rappelé par la Cour des comptes dans son rapport d'audit sur la commune d'Onex qui a commis les mêmes erreurs. À cet effet, je cite la Cour des comptes :
 - « *Relativement à l'engagement des dépenses sans disponibilité budgétaire, la Cour observe que des dépenses de fonctionnement et d'investissement ont été engagées par la commune, sans approbation préalable formelle du Conseil municipal (vote d'un crédit budgétaire supplémentaire ou d'un crédit d'engagement). Ces cas constituent une irrégularité budgétaire à la réglementation applicable aux communes* ». Page 3, 3^{ème} paragraphe du rapport de la Cour que je vous invite à lire sur le site du canton de Genève.
 - Notre groupe s'opposera également au vote des comptes qui mettent les conseillers municipaux dans une situation ambiguë qui résulte de la politique du fait accompli. À cet égard, nous observons que malgré notre opposition, voire celle, bien que peu probable, de l'ensemble du Conseil municipal, les comptes ne pourront plus être modifiés, malgré les explications susmentionnées.
 - « **Vand'Oeuvres pour Vous** » refusera les comptes 2011 pour les motifs énoncés ci-dessus mais également parce qu'ils laissent croire aux administrés que les comptes sont bouclés avec un excédent de CHF 135'288.22 alors que pour arriver à ce résultat, il a fallu dissoudre la provision pour débiteurs fiscaux d'un montant de CHF 2'535'400.00, (page 3 du rapport et du commentaire du vérificateur des comptes). Bien que cette écriture comptable soit tout à fait autorisée, elle permet de cacher la réalité des comptes 2011 qui représentent un déficit de CHF 2'400.000.00, environ, avec des revenus en baisse pour un énorme montant de CHF 3'118'377.51 par rapport au budget 2011.
 - Au-delà des chiffres, **Vand'Oeuvres pour Vous** observe que la manière dont la commission financière et administrative a travaillé n'est pas très sérieuse. En effet lors du budget 2012, nous avons déjà relevé que la méthode de travail de cette commission ne correspondait pas à nos attentes et à nos responsabilités d'élus. Le Président nous avait alors garanti que la méthodologie de travail changerait. Or, que s'est-il passé pour les comptes 2011 ? Pour étudier ces derniers, nous avons été convoqués pour une séance de commission ordinaire (deux heures en principe), avec d'autres points à

l'ordre du jour, alors que pour effectuer un travail en profondeur et constructif, il nous aurait fallu probablement 2 après-midis entières, au minimum.

- La commission administrative et financière est véritablement la commission la plus importante et elle demande du temps et de la disponibilité de la part des élus qui doivent pouvoir s'engager s'ils veulent remplir au plus près de leur conscience le mandat que les électeurs leur ont confié.
 - Par ailleurs, les documents des commissaires étaient datés du 29 mars 2012 alors qu'une nouvelle version mise à jour, notamment sur les explications, était elle datée du 23 avril 2012, mais qu'elle n'a pas été remise aux conseillers municipaux.
 - Ce sont ainsi les raisons pour lesquelles le groupe **Vand'Oeuvres pour Vous** refusera les comptes à l'unanimité de ses 5 membres.
 - Enfin et pour conclure notre intervention, nous voulons remercier Madame Aline Schenk, pour son travail de qualité ainsi que pour les excellents documents qu'elle remet à la commission.
- Mme le Maire :
 - Petite précision par rapport aux comptes. Il y a eu plusieurs versions, comme cela a toujours été le cas. Il y a eu cette fois un problème inadmissible, qui a suscité un gros émoi. Toutefois, jamais les chiffres ne changent, ce ne sont que les pieds de page qui sont modifiés pour plus de compréhension. C'était la décision du président de ne pas remettre les nouveaux documents au début de la séance. Il partait de l'idée que tout le monde avait la version du 29 mars, or une personne avait une version plus récente.
 - Concernant les crédits budgétaires supplémentaires, nous avons une obligation de couverture financière des dépenses communales, que le département nous rappelle chaque année et que nous nous efforçons de respecter. Il peut cependant y avoir en cours d'année des nécessités qui font que nous ne pourrions pas respecter au centime près telle ou telle rubrique du budget. Ou il faudrait prévoir de grosses marges dans le budget, ce qui n'aurait pas de sens. Il y a donc la possibilité de déroger à cette obligation. Elle est tout à fait légale, mais appliquée avec beaucoup de restrictions. Voir à ce sujet les articles 19 LAC et 28 RLAC.
 - Mme ERMACORA : c'est possible, mais la demande de crédit complémentaire doit être présentée au conseil avant la dépense.
 - Mme le Maire : pas toujours, voir aussi l'article 29 RLAC, qui fait référence au caractère d'urgence et aux intérêts de la commune. Il faut apprécier le caractère d'urgence. Je peux citer l'exemple des poubelles : nous en avons besoin et une promotion nous a permis d'en obtenir à moitié prix. C'était l'été et le conseil ne se réunissait plus. Je respecte votre point de vue, mais il est exagéré de dire que nous avons travaillé sans couverture budgétaire. Nous avons des non-dépensés qui nous permettent de le faire, mais nous n'avons pas le droit de prendre sur une ligne comptable pour en compenser une autre.
 - M. SCHMITZ : vous reprochez l'équilibre des comptes, qui a été masqué. Pourquoi aucun membre du VOV n'a demandé, lors de la séance, pourquoi nous avons équilibré les comptes de cette manière. Lorsque j'ai fait l'étude sur les comptes de 2002 à 2010, il s'est avéré qu'il y avait des fluctuations importantes. 2010 était une année exceptionnellement bonne, malgré la crise. Les comptes de 2009 ont fait plus 1,5 mio et ensuite moins 1,5 mio, ce qui montre bien l'énorme volatilité. Nous pensions qu'il était trop tôt pour montrer un compte négatif et nous avons préféré attendre une ou deux projections suivantes pour présenter un compte à la baisse. Nous avons donc décidé de présenter des comptes équilibrés. Concernant la méthode de travail de la commission, le budget 2012 était basé sur neuf mois de travail au cours desquels la commission n'a pas eu le temps de beaucoup

intervenir. J'avais dit que nous travaillerions en profondeur sur le budget 2013. Quant à l'acceptation des comptes 2011, effectivement cela prend du temps et lors des prochains comptes, je peux vous assurer que nous aurons tous les mêmes pieds de page.

- Mme ERMACORA : à titre personnel, je respecte le fait que vous n'ayez pas voulu affoler la population, mais la population a le droit de savoir. Ce n'est pas une honte d'avoir des comptes négatifs, d'autres communes en ont eu.
- M. SCHMITZ : il ne s'agit pas de ne pas faire peur, mais d'avoir une certaine ligne. Nous savons qu'il y a eu un gros départ entre 2009 et 2010 et nous avons fait +2,7 mio. Il n'y avait pas de logique à ces projections. Il est erroné de se baser sur un seul chiffre (-3,1 mio) pour ajuster les comptes à chaque fois. Dans le passé également, nous avons veillé à avoir un suivi plus ou moins harmonieux de ces chiffres afin d'éviter des variations trop importantes des résultats. Il n'y a eu aucune intention de cacher des choses, mais comme nous nous basons sur des projections qui bougent beaucoup, c'est notre travail d'assurer une certaine continuité.
- M. GARDIOL : nous avons pris position ce soir. Ce qui me gêne, c'est le projet de délibération que nous allons voter ce soir, selon lequel il y a plus de Fr. 135'000.- d'excédent de revenus. Vous dites que c'est une année exceptionnelle, mais j'ai peur que l'année suivante soit encore pire que 2011. Il faut avertir les communiens que nous allons devoir revoir le ménage de la commune. Nous estimons qu'il faut jouer la transparence.
- Mme le Maire : je respecte la position du VOV, mais la majorité de la commission a estimé que la présentation des comptes était correcte, grâce à cette possibilité concernant la dissolution d'une partie de la provision. Nous aurions pu avoir ce débat et je m'étonne, comme le président, que cela n'ait pas été le cas. Il n'y a en tout cas pas un manque de volonté de transparence. De toute façon, la population doit savoir, mais je préférerais que ce ne soit pas par la presse. Il ne faut pas amener une sorte de psychose dans une commune qui a une capacité financière très élevée et un centime additionnel très bas. Nous allons devoir réexaminer le budget 2012. Dans ce cadre-là, il ne faudra pas toucher aux prestations aux administrés. La provision pour débiteurs fiscaux est une possibilité comptable tout à fait légale, le réviseur aux comptes me l'a certifié. Nous avons une provision largement suffisante depuis plusieurs années pour le faire et nous sommes encore tranquilles avec une provision à 39 %. Nous n'avons rien truqué, comme vous l'affirmez, il y a eu des coups de tonnerre ces dernières années, mais ce n'est qu'en février 2012 que nous avons appris la réalité des comptes 2011. Il faut savoir qu'aujourd'hui, nous en sommes encore à 100 % d'estimations pour les comptes 2011. Il y a juste une année, M. de TOLEDO vantait la santé financière de la commune. Il voulait même proposer une amnistie fiscale à son successeur. L'orage est arrivé. Il va avoir des conséquences pendant plusieurs années et il va falloir serrer les cordons de la bourse. Les autres communes qui ont eu ce genre de problèmes ne sont pas non plus réputées avoir mal géré leur commune. Il faudrait utiliser l'opposition non contre l'exécutif, mais pour trouver des solutions dans l'intérêt de nos habitants.
- M. SCHMITZ : tous ces comptes sont contrôlés et approuvés par l'Etat, il ne peut y avoir aucune erreur ni tromperie. Concernant la tendance à la baisse, on ne la souhaite évidemment pas. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. Il faut attendre trois ou six mois avant d'y voir plus clair. Tous les messages de la commission et de l'exécutif vont vers des charges réduites.
- M. GARDIOL : vous nous reprochez de ne pas rechercher des solutions. J'espère que nous pourrons le faire à l'avenir et le président ne devrait pas faire ce travail seul, il doit le faire avec la commission.
- M. SCHMITZ : j'avais proposé d'organiser des séances avant celle du 24 avril et j'avais prévu d'en faire pour le budget 2013.

- M. IMHOOS : pour résumer cette situation, le problème vient de la conjonction d'un facteur structurel (nous n'avons que des projections) et d'un facteur conjoncturel (des contribuables qui vont et viennent, ainsi que la crise). Concernant la prise de position du VOV, il faut faire attention aux mots utilisés. Je pense à l'affirmation « cacher la réalité ». Il faut faire preuve de retenue dans le choix du vocabulaire employé. La réalité comptable s'oppose à la réalité économique, mais je ne crois pas qu'il y ait eu de mauvaise intention ou d'intention délictueuse de telle ou telle entité. Soyons donc vigilants quant aux termes employés dans le cadre d'un débat qui est important et sérieux. Concernant les documents, je m'étonne que des conseillers en aient eu avant les autres, cela ne doit absolument pas se reproduire. J'ai noté que nous allions réexaminer le budget 2012, je demande que cela se fasse rapidement et je relaie la demande que la comptable assiste à nos discussions. Essayons de travailler en bonne intelligence et faisons face de façon sereine aux difficultés qui se posent à nous.
- Mme le Maire : la comptable travaille de cette façon depuis plus de vingt ans, aucun de mes prédécesseurs n'a obtenu qu'elle assiste aux séances, je ne vais pas le lui demander maintenant. Elle a cependant accepté de participer aux discussions hors séances politiques. En 1998, un contribuable qui quittait la commune était immédiatement remplacé, aujourd'hui de grandes propriétés restent vides. La façon dont l'administration ne nous communique pas le départ de gros contribuables indispose aussi mes collègues, nous allons donc avoir une séance avec l'AFC la semaine prochaine. Si nous avions eu tous ces renseignements au moment d'élaborer le budget 2012, nous aurions pu en tenir compte. M. ZUBER a proposé de réétudier la possibilité aux communes de créer une réserve conjoncturelle.
- Mme ERMACORA : je remercie Mme le Maire qui, sans l'avoir clairement dit, répond à ma demande en expliquant le motif de cette année difficile.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

4. Projets de délibérations

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissements, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

- La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2011 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique des 24 et 25 avril 2012,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 08 mai 2012,

D E C I D E,

par 11 voix pour 5 voix contre 0 abstention

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de **F 6'377'602,27** aux charges et de **F 6'512'890,49** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 135'288,22**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de **F 1'545'533,07** aux dépenses et de **F 205'900,40** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 1'339'632,67**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 1'339'632,67** par l'autofinancement à raison de **F 1'571'632,22** au moyen de la somme de **F 1'436'344,00** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 135'288,22**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 135'288,22** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011, totalisant à l'actif un montant de **F 69'037'039,99** qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	45'354'930.72 F
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	23'682'109,27 F
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	0.00 F
- Découvert (nature 19)	0.00 F
Total de l'actif	69'037'039,99 F

et au passif un montant de **69'037'039,99 F** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	274'665,49 F
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00 F
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	0.00 F
- Provisions (nature 24)	2'320'919,00 F
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	1'321'422,19 F
- Fortune nette (nature 29)	<u>65'120'033,31 F</u>

Total du passif 69'037'039,99 F

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2011 à 292'627,42 F.

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

- La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la commission Administrative, financière et juridique des 24 et 25 avril 2012,

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 08 mai 2012

D E C I D E,

par **11 voix pour** **5 voix contre** **0 abstention**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de **F 171'196,44**, selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir (immeuble sis 2, chemin du Manoret)

- La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit complémentaire et les moyens de les couvrir.

Vu le crédit de F 350 000 voté par le Conseil municipal le 03 avril 2006, approuvé le 16 mai 2006 par le Conseil d'Etat ; vu le crédit complémentaire de F 127 290,36 voté par le conseil municipal le 13 septembre 2010, approuvé le 27 octobre 2010 par le Conseil d'Etat, pour les

frais de travaux préparatoires de la transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret, ainsi que les honoraires et la demande d'autorisation de construire.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la commission administrative, financière et juridique des 24 et 25 avril 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, dans sa séance du 08 mai 2012,

par 11 voix favorables 5 voix défavorables 0 abstention

D'ouvrir un crédit complémentaire de **F 20'000** pour couvrir le solde des honoraires liés aux études complémentaires pour les travaux préparatoires de la transformation de l'immeuble sis 2, chemin du Manoret (propriété de la commune de Vandœuvre).

Cet investissement est imputable au patrimoine financier, compte 123 – immeubles locatifs.

En cas de non-réalisation du projet, ces frais d'études devront être amortis de 1 à 5 ans, conformément à l'article 34, alinéa 6, lettre j du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 (B 6 05.01).

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et les moyens de le couvrir (canalisation d'eaux polluées chemin de la Blonde)

- La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Collecteurs EU Chemin de la Blonde de Ch. 1041 à Ch. U4.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté communale de poursuivre la mise en système séparatif des collecteurs communaux,

Vu le crédit d'étude de 40'000 F, selon la délibération du 14 juin 2010,

Vu le crédit d'engagement de 650'000 F voté par le conseil municipal le 13 décembre 2010, approuvé le 11 février 2011 par le Conseil d'Etat, pour les travaux de mise en système séparatif d'un collecteur EU, d'abattage, de plantation et de pose d'un tube pour la fibre optique au chemin de la Blonde,

Vu la nécessité de modifier le tracé initial,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 25 avril 2012,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 08 mai 2012,
DECIDE,

par 15 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **280'000 F** pour couvrir les travaux complémentaires concernant la modification du tracé initial, selon le plan N° 1633-05 variante 2, résultant des directives reçues de la DGNP.

Cette dépense se décompose comme suit :

Travaux de génie civil pour la sur-profondeur de la fouille, la construction de réseaux enterrés, de canalisations, de regards et du revêtement de la chaussée ;

Travaux de plantations supplémentaires d'arbres et de haies, situés en périphérie des travaux, sur domaines privés ;

Honoraires de l'ingénieur civil,

Réserve de F 10'000 en prévision des hausses de prix.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	Investissement 71.501
	Amortissement 71.331

D'amortir la dépense de 280'000 F, plus le crédit d'étude de 40'000 F, selon la délibération du 14 juin 2010 et du crédit d'engagement de 650'000 F selon la délibération du 13 décembre 2010, soit la somme de 970 000 F en 30 ans la première fois en 2012.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- RAS

6. Propositions individuelles et questions

- Mme la présidente donne lecture de la proposition de motion *Les procès-verbalistes de commissions sont indispensables.*

Proposition présentée par les Conseillères et Conseillers Municipaux : Jean-Pierre Gardiol, Christophe Imhoos, Floriane Ermacora, Hervé Despland, Laurence Castella, Mathieu Erbeia, René Stalder, Baptiste Maréchal, Julien Pradervand

Date de dépôt : 8 mai 2012

Proposition de motion

Les procès-verbalistes de commissions sont indispensables

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDŒUVRES

Considérant :

- que la charge de Conseiller (ère) Municipal est une fonction de milicien ;
- que vu les dossiers étudiés en commissions sont de plus en plus complexes et qu'ils demandent d'être analysés en profondeur ;
- que de ce fait les Conseillers (ères) Municipaux doivent suivre de manière attentive les débats ;
- qu'il est donc indispensable qu'un ou qu'une procès-verbaliste soit présent(e) durant les commissions afin d'assurer cette tâche,

Invite l'Exécutif

- à prendre immédiatement les mesures nécessaires afin que lors de chaque commission soit présente une personne adéquate afin de remplir ce travail,
- de faire un compte rendu écrit au prochain Conseil Municipal afin de lui remettre les actions et mesures qui ont été prises.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Récemment et à deux reprises, les Conseillers Municipaux ont dû prendre eux-mêmes, les notes dans les commissions et établir le procès-verbal de celle-ci.

Cette situation nous paraît intolérable alors que c'est le rôle de l'exécutif de prévoir et de mettre à disposition des Conseillers Municipaux, qui remplissent un travail de milicien, des conditions de travail leur permettant de remplir au mieux leurs mandats.

De plus, il n'a jamais été question, voire même discuté, dans le budget 2012 présenté par l'exécutif et voté par le municipal de prévoir la suppression de ces charges.

De ce fait nous demandons à l'exécutif d'agir immédiatement afin de prendre les mesures nécessaires afin que de telles situations ne se représentent plus.

- M. GARDIOL : la motion parle d'elle-même. Il y a eu deux ou trois situations où les commissaires ont été surpris de devoir prendre les procès-verbaux. Il est demandé à l'exécutif de prendre les mesures nécessaires. Il est possible de faire appel à des étudiants.
- M. FOËX : je suis concerné, il y a eu un pataquès l'autre jour en commission. Je me suis renseigné auprès de mes collègues des communes avoisinantes, elles n'ont souvent pas de procès-verbalistes, ce sont les commissaires qui prennent les procès-verbaux. J'accepte la motion, mais Vandœuvres, avec Coligny, sont des communes exceptionnelles à mettre des procès-verbalistes à disposition.
- Mme le Maire : il n'est pas question de renoncer à des procès-verbalistes. Il avait été décidé dans le budget 2012 de prendre des procès-verbalistes externes pour les commissions des finances et de l'énergie, ainsi que pour le conseil municipal. Vu notre volonté de diminuer nos charges, nous avons cherché des procès-verbalistes dans les autres communes, mais ils étaient au même prix que ceux de Mme MONNIN. Il y a eu deux situations, en commission Culture où cela n'a pas donné lieu à discussion, et en commission Énergie où il y a eu un pataquès. M. BRICHET a accepté de reprendre les procès-verbaux des dernières séances du conseil municipal et de la commission financière, qui sont les plus lourds, sans émettre une protestation, alors que nous l'en avons justement déchargé, dans la mesure où le secrétaire général a autre chose à faire que de prendre des procès-verbaux. C'est un long et lourd travail, nous l'avons vu avec les factures que nous avons reçues lorsque nous avons commencé à les externaliser. Nous avons aussi pris contact avec le bureau de placement de l'Université, afin de trouver des procès-verbalistes compétents.
- M. FOËX : c'est pratique d'avoir des secrétaires qui prennent des PV, car cela donne des références lorsque nous avons besoin d'information.
- M. IMHOOS : hormis le fait que nous agissions en tant qu'enfants gâtés, nous recourions aux secrétaires techniques de la mairie, pourquoi cela a-t-il tendance à ne plus se faire depuis le début de la législature ?
- Mme le Maire : il y a des communes qui ont quatre ou cinq commissions, nous en avons nettement plus. En outre, notre secrétaire technique avait déjà pas mal de commissions et il y en a encore plus avec la nouvelle législature. Par ailleurs, les heures de commissions étaient auparavant compensées par du temps libre, mais les heures étaient accumulées et ne pouvaient pas être reprises. Nous avons donc décidé de les rétribuer. Il y avait trop de commissions pour Mme CLÉMENT et pas assez pour les autres, donc nous avons décidé d'externaliser les nouvelles commissions.
- Mme de LISLE-SARASIN : en commission Culture, si nous n'avons pas eu de secrétaire, c'est parce que Mme ROCHERIEUX était en vacances.
- Mme la présidente : en effet, et nous avons quand même voulu nous réunir, donc il n'y a rien à dire à cela.
- Mme le Maire : la motion est possible, mais un appel à la mairie peut avoir le même effet.
- M. MARECHAL : j'aimerais rendre compte du sondage effectué par le VOV sur le projet Vandœuvres Esplanade.
- Mme VERMEIL : je ne veux pas vous froisser, mais nous avons décidé d'en discuter en commission. Je suis d'accord d'en débattre, mais si possible pas au conseil.
- M. MARECHAL sera invité à la commission Aménagement du territoire pour commenter le sondage.
- M. GARDIOL : avez-vous reçu une lettre d'Orange qui vous demande si vous acceptez d'accueillir une antenne sur votre propriété pour un revenu de Fr. 200'000.- sur dix ans ? Comment cela se passe-t-il ? La commune est-elle consultée à ce sujet ?

- Mme le Maire : nous avons régulièrement des demandes d'autorisation sur lesquelles nous devons préavis. Nous avons toujours préavisé négativement, mais nos préavis n'ont jamais été pris en compte par le département, donc depuis un certain temps, nous ne donnons plus de préavis. Pendant des années, une antenne se trouvait sur le toit de l'Auberge pour un prix modique et une société nous a conseillé de négocier un meilleur prix de location.
- M. GARDIOL : la commune pourrait envoyer un tous-ménages pour expliquer les nuisances de ces antennes aux habitants.
- M. FOËX : nous nous sommes opposés aux antennes qui rayonnaient chez un grand nombre d'habitants. Nous ne donnons plus de préavis, mais si un groupe d'habitants se mobilise, cela pourra avoir plus d'effets.
- Mme ERMACORA : le service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants était disponible pour effectuer des mesures, à la demande des particuliers, mais il les prenait au moment où les antennes étaient posées et ensuite elles étaient renforcées.
- M. GARDIOL : répondez-vous aux jeunes qui vous écrivent qu'il n'y a plus de jobs d'été ?
- Mme le Maire : oui.

7. Date de la prochaine séance

- **séance n° 9 : lundi 25 juin 2012 à 19h30**
- M. DESPLAND : il faudrait annoncer à la Tribune de Genève qu'il avait une erreur sur la date de la séance du conseil dans son édition d'hier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

La secrétaire du conseil municipal

La présidente du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Véronique CHRISTE